

Monsieur Le Maire d'APPIETTU
Casa Cumuna di Appiettu
Marchesaccio
20167 APPIETTU

**Camera d'agricultura
Corsica Suttana**

Objet : Avis préalable à l'enquête publique – PLU d'APPIETTU
N. Réf : SP/AM/DC N° 16

Ajaccio, le **12 MARS 2024**

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 22 décembre 2023, vous sollicitez notre organisme en tant que Personne Publique Associée (PPA) afin d'émettre un avis concernant l'élaboration du PLU de la commune d'Appiettu.

Au préalable, nous sommes très satisfaits de la démarche collaborative menée par la commune appuyant son étude sur des enquêtes individuelles réalisées auprès des exploitants et sur les données agricoles issues du DOCOBAS.

I. Sur le PADD

La commune place l'agriculture au cœur du projet communal et souhaite conforter son rôle dans l'économie locale. L'activité agricole est omniprésente sur le territoire d'APPIETTU, le paysage y est fortement agricole (p. 7).

Les principaux enjeux agricoles identifiés dans le document d'urbanisme sont les suivants :

- ❖ Permettre l'irrigation des terres agricoles par la mise en place d'un réseau en eau brute ;
- ❖ Limiter la consommation de foncier agricole ;
- ❖ Favoriser l'installation de nouvelles exploitations agricoles ;
- ❖ Valoriser les productions issues des exploitations ;
- ❖ Protéger les terres agricoles stratégiques ;
- ❖ Limiter les risques de ruissellement des eaux pluviales ;

Le PADD mentionne sa volonté de rendre l'extension de l'enveloppe urbaine uniquement possible sur le secteur du village et de Vulpaghja-San Giovanni. Il dresse le constat d'une commune soumise à pression foncière, d'une augmentation du prix du foncier et souhaite organiser le développement urbain de manière équilibré (p. 16).

La loi climat et résilience pose un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les dix prochaines années par rapport à la décennie précédente (2011-2021). Sur la totalité des espaces ouverts à urbanisation (dents creuses comprises), la commune mentionne une réduction de **40%** de la consommation d'espaces.

II. Sur les rapports de présentation et de justification

Le rapport de présentation dresse un état des lieux des potentialités et des activités agricoles présentes sur la commune, ainsi, la moitié du territoire présente des potentialités (p.148).

L'élevage demandeur de grands espaces est l'activité agricole dominante sur le territoire. Pourtant peu d'agriculteurs sont propriétaires sur la commune, le bail rural est largement majoritaire. Le rapport de présentation précise avec justesse que ce dernier est synonyme de fragilité pour les exploitants agricoles (p.104).

L'agriculture est très dynamique sur la commune d'APPIETTU, c'est pourquoi la mise en place d'un réseau d'irrigation s'avère être un enjeu important (p.106).

Le diagnostic territorial expose les conséquences de l'évolution de la tâche urbaine sur les terres potentiellement cultivables.

S'agissant des E.S.A, le document proposé en assure la protection. Le PADDUC identifie 809 ha sur la commune d'Appiettu contre **821 ha** identifiés par la commune notamment via l'outil DOCOBAS.

III. Sur le règlement écrit

Le règlement écrit intègre les dispositions des articles R151-23 et R151-25 du Code de l'Urbanisme lesquelles admettent les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles dans la zone A et dans la zone N.

IV. Sur les documents graphiques.

Après étude du zonage, plusieurs secteurs exposés ci-dessous sont consommateurs d'espaces à vocation agricole identifiés comme E.S.A par le PADDUC.

Sur le secteur Volpaja : la zone Aub dédiée à la création d'une offre nouvelle d'équipements publics et de logements consomme **1,3 ha** de terres à fortes potentialités, identifiées comme E.S.A par le PADDUC.

Sur le secteur du Listincone : la zone Aua située au milieu de construction et dédiée à une destination de logements consomme

1,6 ha de terres à fortes potentialités, identifiées comme E.S.A par le PADDUC.

En conclusion :

Nous conseillons à la commune la mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) eu égard à la dynamique agricole importante et à sa situation périurbaine. La ZAP permettrait de cristalliser la vocation agricole des terres sur le long terme et serait sécurisante pour les exploitants agricoles de la commune.

Le document est consommateur d'espaces identifiés comme étant des E.S.A par le PADDUC mais identifie **12 hectares supplémentaires** en s'appuyant sur un travail approfondi issu du DOCOBAS.

En conclusion, **nous délivrons un avis favorable** au projet présenté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,
Stéphane PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Paquet', written in a cursive style.